

Séminaire de formation continue

# Autodéterminez- vous !

26 avril 2023



## Contenu

Autodétermination. C'est le mot magique de notre temps. Tout le monde a « droit à l'autodétermination » : les peuples ont le « droit à disposer d'eux-mêmes », l'enfant « doit être au cœur de sa propre vie », la personne en situation de grave handicap « doit apprendre à conduire sa vie », le consommateur « doit pratiquer la consommation collaborative en se réappropriant sa volonté propre » et au prisonnier « la société devrait proposer le suicide assisté en raison du droit à l'autodétermination des individus ».

Mais qu'entend-on au juste par autodétermination ? Quelle est l'origine philosophique de ce concept ? L'autodétermination est-elle un idéal, une utopie, un leurre, une fatalité ?

Ce séminaire entend d'abord interroger le sens précis de ce concept mais plus encore la légitimité de son usage dans des domaines aussi divers que l'école, les soins, ou la chose publique, et qui sait, déplacer le regard sur cette injonction sociétale.

## Public cible

Professionnel travaillant avec les personnes vivant avec un handicap, avec une maladie, vieillissantes

## Objectifs

- Développer la notion d'auto-détermination
- Questionner de manière critique votre rapport à l'auto-détermination et ses enjeux
- Renouveler leur pratique professionnelle eu égard à l'approfondissement du concept d'auto-détermination

## Responsable

Prof. tit. Dr **Bernard Schumacher**, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

## Intervenants

Prof. tit. Dr **Bernard Schumacher**, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

**Jean-Paul Fragnière**, philosophe et formateur d'adultes

## Date et lieu

Mercredi **26 avril 2023**, 9h15 à 17h00

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Frais d'inscription

CHF 390.-

## Délai d'inscription

1<sup>er</sup> avril 2023

Inscription en ligne > [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

## Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

## **Inscription et organisation**

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39

E-mail: [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)